



**MON CLUB  
MON ÉCOLE**

## DU JEU AU SPORT

Santé, bien-être, convivialité : les bienfaits de la pratique sportive sont nombreux.

Pourtant, trop peu de jeunes font du sport régulièrement : à nous de les encourager.

Si le sens du jeu est inné, le plaisir du sport et la persévérance s'apprennent, dès le plus jeune âge !

L'école est un lieu idéal pour sensibiliser les jeunes à l'activité physique : profitons des moments de loisirs, sur le temps de midi ou après l'école !

Les clubs sportifs sont dès à présent encouragés à promouvoir la découverte de leur discipline auprès des élèves, stimuler de nouvelles passions, et qui sait, accueillir de nouveaux talents.

**Ecoles et clubs sportifs partenaires !**



**MILLE ACTIONS  
POUR LE SPORT**



**MON CLUB  
MON ÉCOLE**



[www.adeps.be](http://www.adeps.be)

02 413 25 00

ethias

KIA

ADP PARIS

lotto

Berghen

M

VivaCré

SUPRESSE



## ÉCOLES ET CLUBS SPORTIFS, PARTENAIRES !

### L'idée nouvelle :

- créer une relation privilégiée entre les établissements scolaires et le secteur sportif associatif local
- pour proposer aux élèves la découverte d'une discipline sportive par une approche pédagogique et ludique adaptée
- en dehors des heures d'éducation physique.

### Comment ça marche ?

En 2011, la Direction générale du Sport (ADEPS) pourra établir une convention avec un club affilié à une fédération sportive et la Direction ou le Pouvoir organisateur d'un établissement scolaire qui ont noué une collaboration en vue d'organiser des cycles de pratique sportive dans l'esprit de *Mon Club, mon Ecole*.

L'ADEPS octroie une subvention, par cycle organisé,

- de 500 € au club (4 cycles max. par club), couvrant les frais de location, de matériel et/ou d'encadrement sportif;
- de 150 € à l'établissement scolaire, couvrant les frais d'organisation et/ou d'occupation de leurs infrastructures sportives.

### Chaque cycle :

- s'adresse aux élèves de 8 à 14 ans fréquentant l'établissement scolaire;
- comprend 20 h de pratique d'une discipline sportive ;
- s'effectue en marge des heures d'éducation physique : sur le temps de midi, après l'école ou durant un après-midi réservé à cet effet grâce à l'aménagement des horaires scolaires ;
- se déroule soit dans les infrastructures, au sens le plus large du terme, utilisées par l'établissement scolaire, soit dans celles du club sportif ;
- se prolonge idéalement par une invitation faite aux élèves qui le souhaitent de poursuivre cette pratique sportive en s'affiliant auprès du club ou en s'inscrivant à un stage de vacances organisé par ses soins.

L'octroi de cette subvention est subordonné à l'évaluation effectuée par l'ADEPS avec les différents intervenants.

L'ADEPS peut également prêter du matériel sportif complémentaire.

**Infos et candidatures : [www.adeps.be](http://www.adeps.be)  
et Centres de Conseil du Sport de l'ADEPS**

## LES CENTRES DE CONSEIL DU SPORT DE L'ADEPS

### BRUXELLES-BRABANT WALLON

Rue de Bourgogne 48 - 1190 Bruxelles  
02 / 344 06 03 - FAX : 02 / 345 67 95  
adeps.ccs.bxl@cfwb.be

### HAINAUT EST

Rue des Olympiades 2 - 6000 Charleroi  
071 / 30 57 27 - Fax : 071 / 30 04 86  
adeps.ccs.charleroi@cfwb.be

### HAINAUT OUEST

Rue du Chemin de Fer 433 - 7000 Mons  
065 / 55 54 32 - FAX: 065 / 55 54 39  
adeps.ccs.mons@cfwb.be

### LIEGE

Rue d'Ougrée 65 - 4031 Angleur  
04 / 364 14 40 - FAX : 04 / 364 15 41  
adeps.ccs.liege@cfwb.be

### LUXEMBOURG

Rue de l'Hydrion 106 - 6700 Arlon  
063 / 21 31 80 - FAX : 063 / 23 40 46  
adeps.ccs.arlon@cfwb.be

### NAMUR

Rue Lucien Namèche 12 - 5000 Namur  
081 / 83 03 80 - FAX : 081 / 83 03 99  
adeps.ccs.namur@cfwb.be